

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 20 septembre 2024

**Etaient présents :** M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

**Etaient excusés :** Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCoux, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote :** M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 41

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 9

**Nombre de membres excusés :** 5

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 50

**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance :** M. Pierre AUGER

**ADOPTION DEFINITIVE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET POUR LA PERIODE 2024/2030**

**Rapporteur :** M. Alain CLEDIERE

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L.302-1, L.302-2 et R.302-8 à R.302-11,

Vu la délibération 28/24 du 7 mars 2024, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération 79/24 du 30 mai 2024, approuvant le second arrêt de projet de Programme Local d'Habitat,

Vu l'avis favorable de la Commission Habitat du 17 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de Madame la Préfète de la Creuse du 31 juillet 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en date du 17 septembre 2024

Cette délibération s'inscrit dans le cadre réglementaire de la procédure d'approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2024/2030 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et a pour objet d'adopter définitivement le Programme Local d'Habitat 2024/2030.

Après la délibération de 1er arrêt du projet de PLH en date du 7 mars 2024, et la consultation des 25 communes membres sur le projet de PLH, pendant une durée de 2 mois, le Conseil Communautaire a procédé au deuxième arrêt de Projet de PLH lors de sa séance du 30 mai 2024.

En application des dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de PLH a ensuite été transmis à Madame la Préfète de la Creuse le 10 juin 2024, afin de saisir pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Par courrier du 31 juillet 2024, Madame la Préfète de la Creuse a émis un avis favorable. Le projet a été soumis à consultation et présenté au bureau du CRHH le 17 septembre 2024, qui a émis également un avis favorable.

La suite de la procédure est régie par les articles R 302-11 et R 302-12 du Code de la construction et de l'habitation (extraits) :

« Le programme local de l'habitat est adopté par l'établissement public de coopération intercommunale. Sa délibération est transmise aux personnes morales mentionnées à l'article R. 302-9.

Le programme local de l'habitat adopté, accompagné des avis exprimés en application des articles R. 302-9 et R. 302-10, est transmis pour information aux personnes morales associées à son élaboration.

La délibération adoptant le programme local de l'habitat est affichée pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres. Mention de cet affichage est insérée dans un journal diffusé dans le ou les départements intéressés.

Le programme local de l'habitat adopté est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale, dans les mairies des communes membres, à Paris, Marseille et Lyon, dans les mairies d'arrondissement, ainsi qu'à la préfecture du ou des départements intéressés. »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- D'adopter le projet de PLH de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour la période 2024 2030, tel qu'annexé à la présente délibération.
- De transmettre la délibération et le dossier de PLH annexé aux 25 communes du territoire et aux personnes morales associées à la démarche.

- D'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président en charge de l'habitat, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, et de mettre en œuvre les mesures de publicités et de mise à disposition prévues à l'article R.302-12 du Code de la Construction et de l'Habitation.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Par délégation du Président

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Eric BODEAU

Le secrétaire de séance



Pierre AUGER